



Accident sans tiers, avec alcool

Par **ANDRE100203**, le **11/04/2015** à **13:23**

bonjour,

Je souhaite avoir un renseignement : j'ai eu un accident il y a 6 jours, à 23 h, près de mon domicile. Lorsque mon dépanneur est venu, la police m'a demandé de souffler. A la suite de ça, ils m'ont dit que j'avais beaucoup d'alcool. Ils m'ont dit de rentrer chez moi, mon véhicule a été transporté dans un garage, aucune déclaration d'accident n'a été faite à cette heure. Je suis sans nouvelle de la police, on ne m'a rien signifié ni donné de fiche d'immobilisation de ma voiture ni de fiche de rétention de mon permis. Je suis inquiet des conséquences. Qu'en pensez-vous ? existe-t'il un délai ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2015** à **07:50**

Bonjour,

Certaines de vos réponses sont dans les dossiers en post-it de ce forum, merci de vous y reporter.

Par **aguesseau**, le **15/04/2015** à **09:50**

bjr,

il vous appartient de faire une déclaration à votre assurance si vous voulez être éventuellement indemnisé.

j'attire votre attention que le gardiennage du véhicule par le garage n'est pas gratuit.

je vous conseille de demander au garage si vous pouvez récupérer votre véhicule si vous ne voulez avoir à payer une grosse facture.

cdt

Par **chaber**, le **15/04/2015** à **11:54**

bonjour

[citation] il vous appartient de faire une déclaration à votre assurance si vous voulez être éventuellement indemnisé. [/citation]

Si positif pas de garanties dommages; donc pas d'indemnisation

Par **Tisuisse**, le **16/04/2015** à **07:26**

Exact mais encore faut-il que :

- ANDRE100203 soit assuré en garanties dommages, mais il ne nous dit rien sur ce point,
- qu'il ait fait l'objet de mesure de son alcoolémie, soit par une prise de sang soit en ayant soufflé dans l'éthylomètre, et que le résultat fasse apparaître une alcoolémie au minimum contraventionnelle, ce qu'il ne dit pas non plus.